

Reclassement infirmier cat B vers cat A Attention ARNAQUE?

Un « protocole d'accord salarial ouvrant le droit d'accès en catégorie A à certaines professions classées en B a été imposé par le gouvernement grâce à la signature d'une seule organisation syndicale extrêmement minoritaire le SNCH (syndicat de cadres et de directeurs).

SUD a refusé catégoriquement de signer ce protocole qui propose aux infirmières aujourd'hui (aux autres catégories demain) une augmentation de salaire + ou - intéressante en échange de la remise en cause du droit à la retraite anticipée à 55ans. Ce chantage est scandaleux!

Les infirmières sont la première catégorie de personnel à avoir à «choisir». Les personnels de rééducation et manip radio seront concernés 6 mois plus tard.

Infirmières, vous allez donc, individuellement, avoir à opter pour le Nouvel espace indiciaire (catégorie B) ou la catégorie A . Ce sera ensuite irréversible!

Par contre, toutes les infirmières diplômées à partir de 2012 seront d'emblée placées en cat A.*

L'attaque menée par Sarkozy contre nos retraites n'aide pas à y voir très clair. Divers documents, tableaux circulent. Chaque situation est évidemment particulière, SUD vous informe.

Si vous restez en B Nouvel Espace Statutaire NES

- Vous gardez la prime Veil (90 euros/mois).
- Vous restez en catégorie active pour le droit de partir à la retraite: 55 ans aujourd'hui, 57 ans en 2018 si la réforme Sarkozy est votée.
- Vous conservez la majoration d'un an pour 10 ans.
- L'indice de fin de carrière est à 551 (au lieu de l'indice 534 actuel) soit + 17 points par mois.



Si vous optez pour la catégorie A

- *Même si la pénibilité du travail ne va pas diminuer,*
- **Vous quittez la catégorie active: vous ne pourrez partir qu'à 60 ans. Ce départ à 60 ans serait maintenu même après 2018, par dérogation.** Vous devrez travailler au minimum 3 ans de plus.
- Par contre, le report à 62 ans sera effectif d'emblée pour les diplômées en 2012.
 - **Vous perdez la majoration de durée d'assurance d'un an pour 10 ans de travail (en gros 3 ans de majoration).** Vous devrez travailler encore plus longtemps pour toucher une retraite pleine.
 - La carrière est allongée, l'indice de fin de carrière sera à 604 (au lieu de l'indice 551 en cat. B NES) soit + 53 points par mois en janvier 2015 (avec des paliers en janvier 2011 et en janvier 2012).

Alors, ne décidez pas trop vite, vous avez plusieurs mois pour décider. Regardez attentivement les tableaux ou contactez nos militant-es pour étudier votre situation particulière.
Mobilisez vous et lutez avec nous contre « la réforme » des retraites en cours.

Et la prime Veil des infirmières?

Pour le moment le Ministère affirme qu'elle sera maintenue lors du passage en catégorie A...
.....mais ne prend pas d'engagement pour l'avenir.

** Afin de prendre en compte leur situation particulière, **les agents hospitaliers en promotion professionnelle** en vue de l'obtention du diplôme d'Etat infirmier qui sont entrés en formation au plus tard en décembre 2010, disposent d'un droit d'option, après leur réussite au concours sur titre d'infirmier, entre la nomination dans le grade d'infirmier de catégorie B (NES paramédical) et le grade classé en catégorie A.*

**Dès le 7 septembre, TOUS et TOUTES EN GREVE
pour le retrait du projet Sarkozy**

Valeur du point d'indice 4,63euros

Vous êtes en classe normale

Classe normale B actuelle

Echelon	Durée	Indice
1	1 an	308
2	2	324
3	3	343
4	3	367
5	4	390
6	4	416
7	4	446
8		481

Vous restez en B

Aucun agent à cet échelon

Cf exemple ci-dessous

Classe normale B au 1er janvier 2011
NES: Nouvel Espace Statutaire

Echelon	Durée	Indice	gain
1	1	327	87,54
2	2	332	36,86
3	3	346	13,82
4	3	370	18,43
5	4	394	18,43
6	4	420	18,43
7	4	450	18,43
8	4	483	9,21
9		515	156,64

Vous passez en A

Classe normale B actuelle

Echelon	Durée	Indice
1	1 an	308
2	2	324
3	3	343
4	3	367
5	4	390
6	4	416
7	4	446
8		481

Classe normale A
janvier 2011

Echelon	Durée	Indice
		335
1	1 an	335
2	2	349
3	3	373
4	3	397
5	3	422
6	3	453
7	3	486
8	4	501
9	4	520
10	4	546
11		566

Classe normale A
2012

Indice
342
342
355
379
399
423
456
487
505
524
548
566

Classe normale A
2015

Indice
349
349
363
382
402
424
457
488
509
529
549
566

En principe les agents sont passés en classe sup avant le 8ème échelon donc très peu d'agents concernés!

Exemple N°1 (suivre sur tableau en noir)

Je travaille environ depuis 5 ans, IDE au 4ème échelon classe normale indice 367 depuis juin 2010.

Je reste en B

- En janvier 2011: je passe au 4ème échelon indice **370 (+ 3 points)**,
- Dans 3 ans (en juin 2013), je passe au 5ème échelon indice **394 (+24 points)**
- Dans 7 ans (en juin 2017), cela fera 4 ans que je suis dans cet échelon, donc je passe au 6ème échelon indice **420 (+26 points)**.

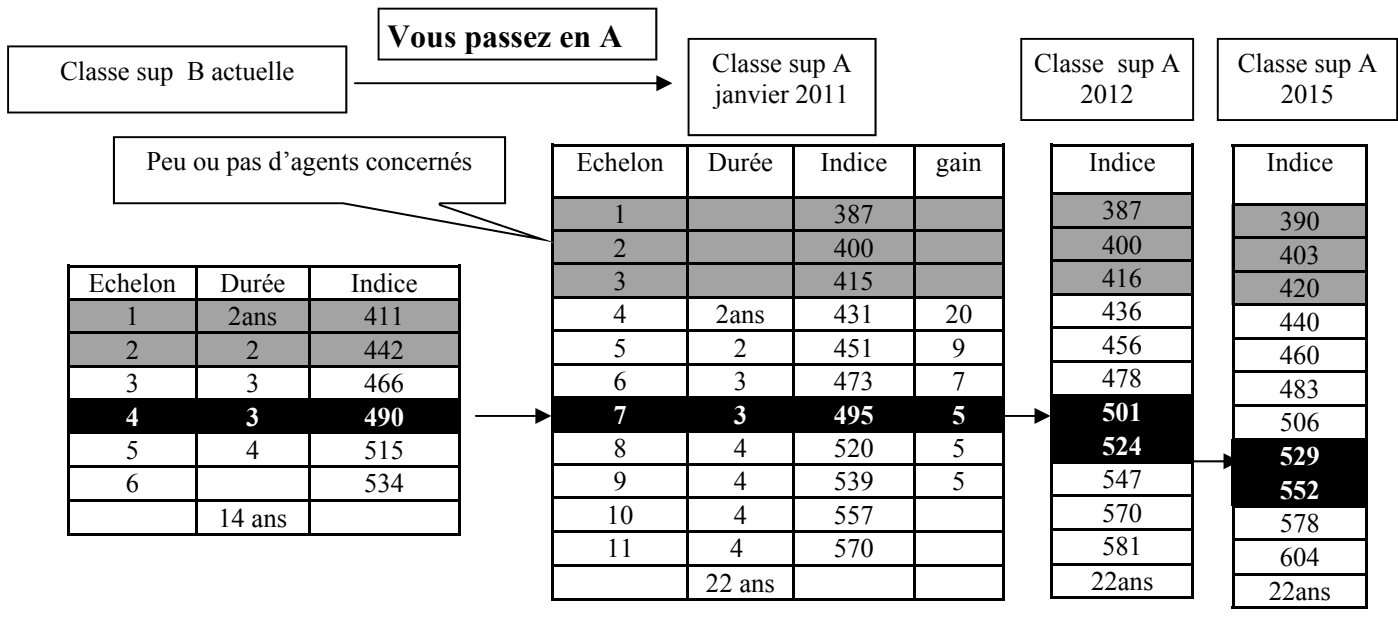
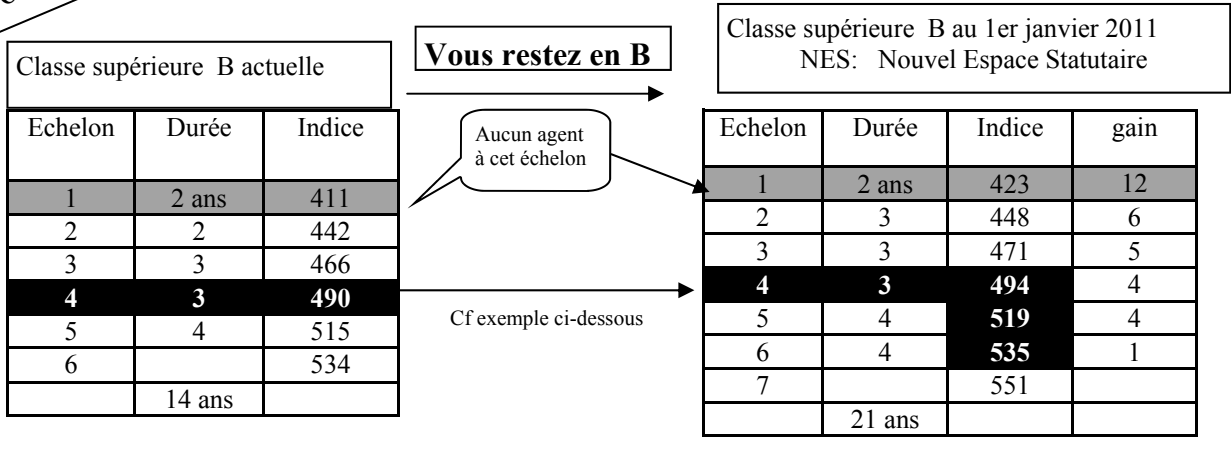
Je passe en A
et je perds la retraite anticipée

- En janvier 2011: Je passe au 3ème échelon, indice **373 (+ 6 points** soit 27,64 euros en plus). Début 2012, je passe à l'indice **379 (+6 points)**,
- Dans 3 ans (en juin 2013), Je passe au 4ème échelon, indice **399 (+20 points)** En 2015, je passe à l'indice **402 (+3 points)**
- Dans 6 ans (en juin 2016), cela fera 3 ans que je suis dans cet échelon, donc je passe au 5ème échelon, indice **424 (+22 points)**

Cela revient, en 7 ans, à perdre 3 ans de retraite et la majoration d'1 an pour 10 ans pour une différence de salaire d'environ 19 euro/mois.

Valeur du point d'indice 4,63 euros

Vous êtes en classe supérieure



Exemple N°2 (suivre sur tableau en noir)
Je travaille environ depuis 15 ans,
Je suis IDE au 4ème échelon classe supérieure (indice 490) depuis juin 2010

Je reste en B

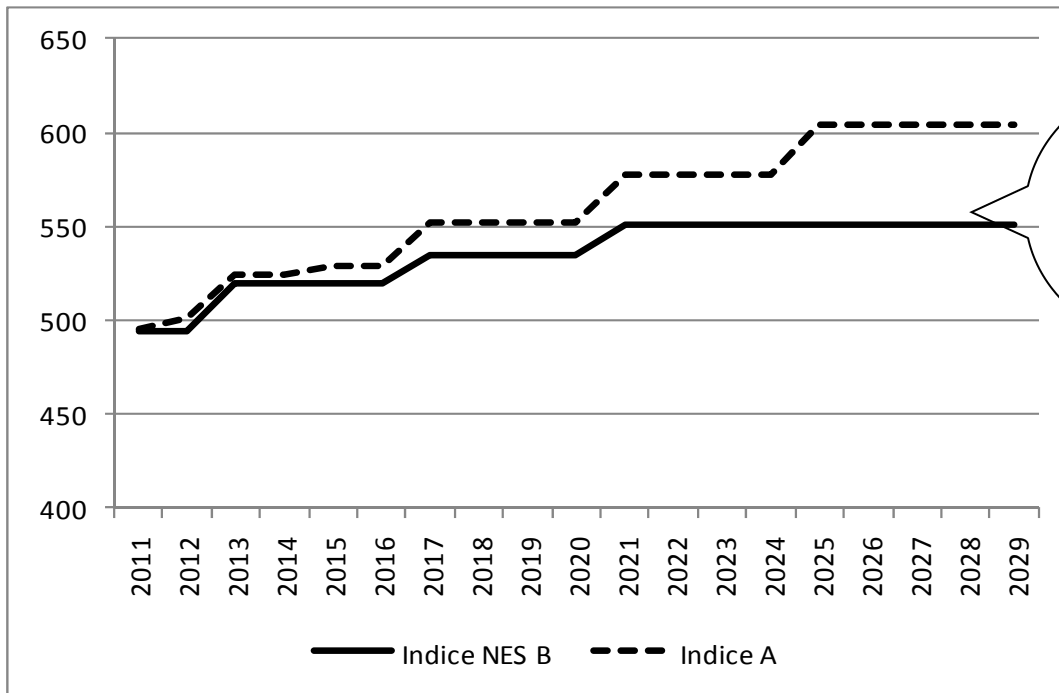
- En janvier 2011
Si je reste en B: je passe au 4ème échelon de la nouvelle cat B, indice 494= + 4 points
- Dans 3 ans (juin 2013),
je passe au 5ème échelon, indice 519 (+ 25 points)
- Dans 7 ans (Juin 2017), cela fera 4 ans que je suis dans cet échelon donc je passe au 6ème échelon, indice 535 (+ 16 points).

Je choisis la catégorie A et je perds la retraite anticipée.

- En janvier 2011
je passe au 7ème échelon, indice 495 = + 5 points. En 2012, je passerai à l'indice 501 (+ 6 points).
- Dans 3 ans (juin 2013),
je passe au 8ème échelon, indice 524 (+ 23 points), puis en 2015, indice 529 (+5 points)
- Dans 7 ans (Juin 2017), cela fera 4 ans que je suis dans cet échelon, donc je passe au 9ème échelon, indice 552 (+ 23 points).

Cela revient, en 7 ans, à perdre 3 ans de retraite et la majoration d'1 an pour 10 ans pour une différence de salaire d'environ 79 euro/mois.

**Et si je vais jusqu'au bout de ma carrière,
suite de la carrière de l'exemple n°2:**



Différence de
245 euro par
mois en fin de
carrière

En ce qui concerne les retraites:

- IDE restant en catégorie B, l'ouverture des droits passera de 55 à 57 ans d'ici 2018
- IDE passant en catégorie A, il n'est pas fait application du relèvement de 2 ans. L'âge de l'ouverture des droits est donc à 60 ans.
- IDE diplômée à partir de 2012, l'ouverture des droits passe à 62 ans d'ici 2018



SUD a réalisé des simulations qui n'incitent pas au passage en catégorie A pour les infirmières pouvant prétendre à leur retraite à moyen terme (dans les 10 prochaines années).

Par contre, à plus long terme, c'est à dire pour les infirmières devant travailler encore au moins une dizaine d'années, le passage en catégorie A paraît plus favorable au niveau du salaire.

En conclusion, il est difficile de conseiller globalement de façon pertinente. SUD vous conseille de bien considérer le salaire, la pénibilité, avant de faire votre choix. Chacun-e d'entre vous prendra seul-e sa décision. De tout façon, ce chantage à la perte de catégorie active est scandaleux!

- **Il divise la profession en 3 catégories**
- **Il condamne nos futures collègues à la perte de la catégorie active et de la majoration de 1 an pour 10 ans.**

Quant aux pensions de retraite, il est difficile de savoir comment évolueront les modalités de calcul. **Seule la mobilisation de tous et toutes peut permettre de bloquer le projet intolérable de Sarkozy. Ce projet est scandaleux, il veut baisser de façon importante les retraites et aggraver les inégalités déjà importantes entre les hommes et les femmes.**

Agissons dès le 7 septembre!